

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 697

Artikel: Défaillante pilosité
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La main radicale sur la radio locale

Une fois enregistrée l'attribution de deux concessions de radios locale à Genève, l'une à Radio-Genève International (RGI) et l'autre à Radio-Cité (les Eglises), l'essentiel de l'actualité dans ce domaine est le forcing officiel en faveur de Radio-Genève, la station de M. J.-C. Nicole («La Suisse»), écartée par le Conseil fédéral. Les autorités genevoises, sous l'impulsion du radical Borner, remuent en effet ciel et terre, demandant deux nouvelles concessions pour Genève, canton une fois de plus négligé, dans l'espoir d'en obtenir une; avec l'appui de la Chambre de commerce, bien évidemment.

L'aspect le plus déplaisant de l'opération est l'échange de bons procédés qui la sous-tend, entre M. Borner, son parti et l'entreprise de M. Nicole, en particulier le journal «La Suisse».

Les coups bas ne manquent pas. Rendant compte des démarches du Conseil d'Etat, «La Suisse» appuyait lourdement sur le fait que les squatters auraient leur radio, puisque les associations d'habitants sont représentées dans RGI et pas les promoteurs.

Dans la même logique, on pourrait parler de deux radios radicales, puisque le responsable de RGI, M. Patrick M. Asghar portait les couleurs radicales lors des dernières élections communales.

Il semble cependant plus intéressant d'examiner ce que signifie l'émergence de l'équipe RGI. Trois ou quatre jeunes passionnés de radio, passionnés de technique, font le pari de leur vie, leur jeunesse leur donnant le courage et la liberté d'investir une année à fonds perdus pour que les émissions déburent le 1^{er} janvier 1984.

Sur le plan financier, grâce à la publicité, comme sur le plan technique, les choses semblent en bonne voie; mais c'est surtout l'association des différents

mouvements locaux — culturels et sociaux — qui constitue l'originalité de l'effort.

Nul ne peut garantir le niveau des émissions qui seront produites, mais la naissance d'une équipe nouvelle, dynamique, à l'écart des groupes commerciaux et des grandes associations est en soi réjouissante.

Sans la répartition centralisée des concessions, de tels groupes, qui représentent le côté le plus neuf des radios locales, n'auraient jamais eu leur chance hors des cantons de Berne et de Zurich.

La radio des Eglises (Radio-Cité) semble, elle, moins à l'aise avec sa concession. Les appels à d'autres organisations montrent que les investissements en argent et en hommes requis par un tel projet avaient été un peu rapidement évalués.

Le chapitre «radios locales» aura été, à Genève, révélateur à bien des titres: faiblesse, au moins financière, de certains mouvements ayant pignon sur rue; intérêt passionné des nouvelles générations pour ce mode de communication; liens entre les entreprises de presse et la politique. Brassez le tout et vous découvrirez un enjeu essentiel de l'époque.

EN BREF

Le peintre Erni semble être un représentant fort apprécié de Lucerne au Comptoir suisse. C'est assez amusant, si l'on se souvient certaines interventions passées contre ce socialiste qui ne cachait pas sa couleur.

* * *

Pour apprendre à dire «Halte, ou je tire!» les soldats alémaniques participant au service de sécurité de la conférence de Genève sur la Palestine ont été invités à mémoriser la formule «Halt, du Stier!» (Halte, taureau!) plus facile pour un non-initié à la langue française. Se non è vero...

* * *

Tableau des émissions en francs suisses publié dans la «Neue Zürcher Zeitung» du 8 septembre: 10 emprunts de débiteurs suisses, donc soumis à l'impôt à la source, pour un montant de 287 millions d'argent frais; en revanche, 18 émissions

pour des débiteurs étrangers, non soumises à l'impôt à la source, pour un montant total de 1432 millions de francs. La même «NZZ» reproduit ailleurs des propos du président Leutwiler, de la Banque Nationale, qui précise, en passant, qu'il y a des limites à l'exportation des capitaux. N'est-elle pas bientôt atteinte?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Défaillante pilosité

Ne nous affolons pas: c'est peut-être simplement l'effet du gâtisme progressif... N'empêche que j'ai parfois l'impression, chez tel ou tel de nos honorables contemporains et compatriotes, de manifestations de folie — à double forme ou intermittente ou partielle, espérons-le — et non pas, à Dieu ne plaise, circulaire ou morale ou mélancolique! Ainsi donc, un certain Naegeli a «sprayé» les murs de Zurich, l'Athènes de la Limmat, les couvrant — partiellement — de dessins dont bien quelques connaisseurs s'accordent à relever la qualité artistique (je vous renvoie à ce propos à l'extraordinaire film, *In the horse's mouth*, avec Alec Guinness). Et donc, il a été condamné à 9 mois (neuf) de prison. Et donc, il est parti pour l'Allemagne et il a été arrêté, un mandat d'arrêt international ayant été lancé contre lui par la police zurichoise. Et donc, il a été ou va être extradé — on est heureux de voir qu'Interpol fonctionne quelquefois. Et donc Joseph Beuys — honneur à lui — célèbre artiste allemand, a décidé d'opposer son *veto* aux deux expositions de ses œuvres, prévues à Winterthour et à Lausanne, «tant que le mandat d'arrêt contre Naegeli n'aura pas été levé» (je cite *24 Heures*). Et donc — honneur à elle — M^{me} Billeter, conservatrice du Musée cantonal de Lausanne, a proposé à d'autres conservateurs et notabilités du monde des beaux-arts de signer une pétition à l'adresse de l'autorité judiciaire compétente. Et donc, la plupart d'entre eux ont refusé — c'est toujours le

même problème, le principal problème politique, selon moi, de notre temps et de notre pays, qui est le manque où nous nous trouvons d'une lotion capillaire à appliquer à l'endroit que je pense et que l'extrême respect que j'ai pour les lecteurs de DP m'empêche de préciser.

*

Mais ce n'est pas tout. En même temps, on apprend que des poursuites judiciaires pourraient être engagées contre un ou deux conseillers nationaux ou conseillers aux Etats ou Grand-Conseillers suisses allemands, et contre le conseiller fédéral Ritschard, coupables de s'être rendus de manière officielle ou semi-officielle ou inofficielle dans je ne sais plus quel pays et d'y avoir mangé la paella ou des rigatoni al forno ou bu de la sangria ou du vin de Samos — le tout en utilisant des fonds qu'ils n'auraient pas dû utiliser à cet effet ou du moins qu'ils n'auraient dû utiliser qu'après avoir demandé l'autorisation et rempli la formule prévue à cet effet (la B.-724, la petite bleue ou la petite verte, à moins que ce ne fût la C.425...). Bref, il est question de lever leur immunité parlementaire. Sans blague! Vous n'êtes pas tombés sur la tête? Notez que s'il s'agissait non pas du socialiste Ritschard, mais du remarquable M. Furgler (dont je me défends mal d'admirer l'intelligence et la parfaite maîtrise de la langue française) ou du bon M. Friedrich, ma réaction serait la même. Qu'on ait le goût de la *procédure* et des *procès*, d'accord, mais tout de même! Il y a des limites. Déjà Davel, dans l'allocution qu'il prononça à Vidy le 24 avril 1723, juste avant qu'on lui coupât la tête (31 excellents juges vaudois sur 32 l'ayant condamné à mort), parlait de «la misère du pays, causée par les procès»... Nous n'en sommes pas à la misère. Mais vous imaginez le nombre des paperasses, de papiers timbrés, de téléphones «long call», de temps perdu par une police et par une justice qu'on nous dit et qui est surchargée de travail? A part la lotion capillaire mentionnée plus haut, n'y a-t-il donc pas sur le marché un *tranquillisant* efficace, un *euphorisant*, peut-être?

J. C.

OBJECTIF HISTORIQUE

Daniel Winteregg



DP — A cet instant, photographe, à quoi pensiez-vous?

D.W. — A mes vingt ans de travail dans cette entreprise.